



Encaissement d'argent sur livret de la part de société

Par **issududu_284**, le **06/05/2008 à 18:42**

Bonjour,
J'ai une passion : l'informatique, aussi il m'arrive d'offrir mes services contre rémunération.
Par exemple j'interviens sur un site web pour le dépanner moyennant finance, ou bien il m'arrive de faire carrément des solutions sur mesure pour un particulier ou une entreprise.
Les sommes que je reçois sont parfois assez conséquentes mais assez espacé dans le temps, j'essaie d'éviter les paiements excédant les 200€
Le moyen de paiement principal de paiement est Paypal, j'envoie ensuite l'argent sur mon livret.
A quels risques je m'expose ?
Merci beaucoup,
Cordialement.
P.S : J'ai entre 14 et 16ans et je réside dans une région française soumis à un régime juridique particulier, héritage de l'annexion allemande.

Par **novice43**, le **30/05/2008 à 19:51**

Bonsoir,
Exercice illégal sans enregistrement commercial au préalable. Vous faites une activité commerciale, si les impôts vous tombent dessus... à vos risques et périls. Par ailleurs, c'est étrange que vous interveniez parfois pour des entreprises, ne vous demandent elles pas des factures en retour ?
Le régime particulier s'adresse surtout aux associations.
Cordialement,